



HEURE TRAVAILLER DIMANCHE

Par **AUDEBRAND ERIC**, le **30/11/2018 à 17:19**

BONJOUR JE TRAVAIL DU LUNDI AU SAMEDI AVEC UN JOUR DE REPOS ET TRAVAIL LE DIMANCHE .LE DIMANCHE EST PAYER DOUBLE MAIS LES HEURES NE SONT PAS COMPTER DANS LA SEMAINE. EX DU LUNDI AU SAMEDI 44 HEURES ET 8 HEURES LE DIMANCHE SOIT 52 HEURS DANS LA SEMAINE MAIS COMPTER QUE 44 HEURES ET PAS DE REPOS COMPENSATEUR . EST NORMAL. JE TRAVAIL DANS UNE LAITERIE
MERCI DE VOTRE REPOSE

Par **P.M.**, le **30/11/2018 à 17:30**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Normalement, vous ne devriez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...